

## ASSEMBLÉE DU 6 JUIN 2016

À une assemblée ordinaire de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue à l'heure et au lieu ordinaire de ses délibérations, lundi le sixième jour du mois de juin de l'an deux mille seize et à laquelle sont présents :

M. le Maire : Bruno Vadnais

Les membres du conseil : M. Éric Deschênes  
M. Pierre Ducharme  
M. Yvon Tranchemontagne  
M. Michel Laferrière  
M. Jean-Pierre Doucet  
M. Gérald Toupin

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Vadnais, le directeur général est également présent.

### ORDRE DU JOUR

<b>ORDRE DU JOUR</b> .....	<b>97</b>
<b>1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b> .....	<b>98</b>
<b>2. PÉRIODE DE QUESTIONS</b> .....	<b>98</b>
<b>3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉES DU 2 ET DU 23 MAI 2016.</b> .....	<b>98</b>
<b>4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DU MOIS D'AVRIL 2016</b> .....	<b>98</b>
<b>5.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b> .....	<b>99</b>
5.1. DEMANDE DE SOUTIEN POUR LA SEMAINE DE VISIBILITÉ DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME DE LANAUDIÈRE .....	99
5.2. UMQ : RESPECT DES COMPÉTENCES MUNICIPALES DE POSTES CANADA. ....	99
5.3 ACQUISITION DE COMPÉTENCE DE LA MRC EN MATIÈRE DE RÉGIONALISATION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES .....	99
5.4. CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS .....	99
5.5. LOI SUR LE TABAC .....	99
5.6. PACTE FISCAL : DROIT DE DÉCRET DES CONDITIONS DE TRAVAIL .....	100
5.7. CONGRÈS DE LA FQM .....	100
5.8. CONDITIONS DE TRAVAIL : DEMANDE DES EMPLOYÉS POUR DE L'EAU DE SOURCE AMARO. ....	100
5.9. RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DE LA ZONE BAYONNE.....	101
5.10. RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION AU CREL.....	101
5.11. COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC .....	101
5.12. PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES DU CANADA .....	102
5.13. ASSURANCE COLLECTIVE .....	102
<b>6.0. SÉCURITÉ PUBLIQUE</b> .....	<b>102</b>
6.1. ENTENTE AVEC LA MRC POUR L'UTILISATION DU SSI À DES FINS DE MESURES D'URGENCE .....	102
6.2. PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE : ORGANIGRAMME DES MESURES D'URGENCE .....	104
<b>7.0. TRANSPORT ROUTIER</b> .....	<b>104</b>
7.1. GRUE D'ATELIER POUR LE GARAGE. ....	104
7.2. OFFRE DE M. LUC PLANTE À DES FINS DE CONSULTANT.....	104
7.3. PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL .....	104
7.4. RÉCLAMATION DU CENTRE DE LOCATION D'ÉQUIPEMENT .....	105
7.5. OFFRE DE SERVICE DE BEAUDOIN ET HURENS .....	105
7.6. VÉLO PARTAGE DE LA ROUTE .....	105
7.7. ADOPTION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE .....	105
7.8. RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LES TRAVAUX SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX .....	105
7.9. ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL .....	107
7.10. CREL : PROJET COVOITURAGE LANAUDIÈRE J'EMBARQUE .....	107

<b>8.0 HYGIÈNE DU MILIEU.....</b>	<b>107</b>
8.1. PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE.....	107
8.2. RÉNOVATION DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE. ....	108
8.3. RÉSEAU D'AQUEDUC SAINT-VIATEUR SUR LE RANG STE-THÉRÈSE .....	108
8.4. GLISSEMENT DE TERRAIN AU BARRAGE DE LA PRISE D'EAU BRUTE DE L'USINE DE FILTRATION .....	108
8.5. COLLECTE DES MATIÈRES PUTRESCIBLES. ....	108
8.6. LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 269 SUR LES INSTALLATIONS SEPTIQUES.....	109
8.7. PROGRAMME DE FORMATION EN ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES.....	109
<b>9.0. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE.....</b>	<b>109</b>
9.1. PROJET AÉRODROME : ULM QUÉBEC ET GESTION DGNE.....	109
9.2. MANDAT À UN AVOCAT POUR DES PROCÉDURES JUDICIAIRES. ....	110
9.3. ZONE À RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN .....	110
9.4. HONORAIRES BÉLANGER ET SAUVÉ DOSSIER AÉRODROME. ....	110
9.5. DEMANDE AU FONDS DE DÉFENSE DE LA FQM .....	110
9.6. LOIS SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME : PPCMOI .....	111
9.7. PROGRAMME TRIENNAL DES POUCES VERTS ET LES FLEURONS DU QUÉBEC .....	111
<b>10.0 LOISIR ET CULTURE .....</b>	<b>111</b>
10.1. FESTIVITÉS ANNUELLES.....	111
10.2. BIBLIOTHÈQUE ADÉLARD LAMBERT.....	111
10.3. ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE TENNIS .....	112
10.4. ENGAGEMENT D'UNE MONITRICE POUR LE CAMP DE JOUR .....	112
<b>11.0. LISTE DES TRAVAUX PUBLICS.....</b>	<b>112</b>
<b>12.0. COURRIER.....</b>	<b>114</b>
<b>13.0. PÉRIODE DE QUESTIONS.....</b>	<b>114</b>
<b>14.0. ADOPTION DES COMPTES .....</b>	<b>114</b>

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte l'ordre du jour tel que présenté, sauf les sujets 9.1 et 9.2 qui seront traités en début d'assemblée.

rés. 01-06-2016

Adopté à l'unanimité

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉES DU 2 ET DU 23 MAI 2016.**

Il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte les procès-verbaux de l'assemblée du 2 mai et du 23 mai de l'an deux mille seize avec dispense de les lire puisque les membres du conseil en ont pris connaissance avant la tenue de la présente assemblée.

rés. 02-06-2016

Adopté à l'unanimité

**4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DU MOIS D'AVRIL 2016**

Le directeur dépose le rapport financier du mois d'avril 2016. Ce rapport est conforme aux nouvelles dispositions du code municipal relativement au contenu des rapports financiers.

## **5.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **5.1. DEMANDE DE SOUTIEN POUR LA SEMAINE DE VISIBILITÉ DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME DE LANAUDIÈRE**

Cet organisme demande une contribution financière pouvant aller de 100\$ à 750\$ pour la semaine de visibilité de l'action communautaire autonome de Lanaudière qui aura lieu du 23 au 29 octobre 2016.

### **5.2. UMQ : RESPECT DES COMPÉTENCES MUNICIPALES DE POSTES CANADA.**

Voici que l'UMQ a publié dans un communiqué concernant Postes Canada.

« L'installation de boîtes postales communautaires, le réaménagement de circuits de livraison du courrier ou la fermeture de bureaux de poste ont des effets directs et immédiats pour nous tous, particulièrement les citoyennes et citoyens plus vulnérables. C'est pourquoi Postes Canada doit non seulement informer et consulter les élués et élus municipaux, mais aussi respecter les pouvoirs des municipalités en matière d'aménagement, d'environnement et de paysage urbains », a déclaré la présidente de l'UMQ et mairesse de Sainte-Julie, madame Suzanne Roy.

Aux yeux de l'UMQ, il paraît urgent de moderniser la Loi sur la Société canadienne des postes afin d'adapter les services postaux aux réalités actuelles des citoyennes et des citoyens et aux compétences fondamentales des municipalités. L'UMQ demande notamment que la société d'État ait l'obligation légale de consulter systématiquement les municipalités pour toute activité qui pourrait entraîner des impacts dans des domaines relevant des compétences fondamentales des municipalités, particulièrement au chapitre de l'aménagement du territoire.

### **5.3 ACQUISITION DE COMPÉTENCE DE LA MRC EN MATIÈRE DE RÉGIONALISATION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES**

Le conseil municipal a un délai de 90 jours pour se prévaloir de son droit de retrait de la compétence en matière de régionalisation des systèmes informatiques.

Le directeur dépose la résolution de la MRC à cet effet dont une copie a été mise sur les tablettes des membres du conseil. Une municipalité qui ne donne pas suite à la résolution accepte l'acquisition de compétence de la MRC. Toutefois, la MRC désire connaître dans les meilleurs délais si le conseil municipal accepte l'acquisition de compétence de la MRC.

### **5.4. CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS**

Une copie des honoraires de Bélanger Sauvé concernant la convention collective des employés syndiqués et couvrant la période du mois d'avril 2016, a été déposée sur les tablettes des membres du conseil. La convention collective a été signée le 2 juin dernier. Les ajustements de salaire seront faits pour la prochaine paie et les montants d'arrérages seront versés sous peu aux employés.

### **5.5. LOI SUR LE TABAC**

Des mesures de la *Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme* concernant les municipalités a entrée en vigueur le 26 mai 2016. En plus des interdictions déjà existantes, il sera aussi interdit de fumer :

- dans les aires extérieures de jeu destinées aux enfants et qui accueillent le public, y compris les aires de jeux d'eau, les pataugeoires et les planchodromes ;

- sur les terrains sportifs et de jeux, y compris les aires réservées aux spectateurs, qui sont fréquentés par des mineurs et qui accueillent le public ;
- sur les terrains des camps de vacances de même que les patinoires et les piscines extérieures qui sont fréquentés par des mineurs et qui accueillent le public.

Il sera également interdit de fumer à moins de neuf mètres de toute partie du périmètre d'un lieu visé. Cependant, lorsque cette distance excède la limite du terrain sur lequel ce lieu est situé, l'interdiction de fumer s'applique uniquement jusqu'à cette limite.

Concernant l'affichage, l'article 10 de la Loi mentionne :

L'exploitant d'un lieu ou d'un commerce visé au présent chapitre ou à un règlement pris en application du troisième alinéa de l'article 2.1 doit indiquer au moyen d'affiches installées à la vue des personnes qui fréquentent ce lieu ou ce commerce les endroits où il est interdit de fumer. Il est interdit d'enlever ou d'altérer une telle affiche.

rés. 03-06-2016

Il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise l'installation d'affiches d'interdiction de fumer dans le parc municipal (patinoire, tennis, terrain de soccer et chalet des loisirs).

Adoptée à l'unanimité

#### **5.6. PACTE FISCAL : DROIT DE DÉCRET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

Le gouvernement semble reculer et n'accorderait plus aux municipalités le droit de décréter des conditions de travail selon le Syndicat canadien de la fonction publique. Les maires rappellent au gouvernement que celui-ci a signé un pacte fiscal et qu'il doit le respecter. Toutefois, selon la Presse, le texte qu'ont signé Québec et les municipalités étaient bien ambigu

#### **5.7. CONGRÈS DE LA FQM**

rés. 04-06-2016

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le maire M. Bruno Vadnais ainsi que M. Yvon Tranchemontagne, M. Éric Deschênes et M. Gérald Toupin à assister au congrès de la FQM et accorde un montant de 1 500\$ pour les dépenses d'hébergement et de déplacement sur réception des pièces justificatives.

#### **5.8. CONDITIONS DE TRAVAIL : DEMANDE DES EMPLOYÉS POUR DE L'EAU DE SOURCE AMARO.**

Les employés désirent que la Municipalité leur fournisse de l'eau embouteillée. Ils prétendent que l'eau provenant de l'aqueduc passe dans la tuyauterie de la caserne et de la salle municipale avant de se rendre au garage. Elle stagne trop longtemps dans la tuyauterie et elle prend un mauvais goût et ne serait pas aussi bonne pour la santé. Il faut laisser couler l'eau longtemps au robinet pour avoir de l'eau de qualité provenant du réseau d'aqueduc.

Le conseil considère qu'il s'agit d'une condition de travail qui devrait être mentionné à la convention collective.

**5.9. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DE LA ZONE BAYONNE**

Il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert renouvelle son adhésion à l'organisme des Bassins versants de la Zone Bayonne au prix de 75\$ pour trois ans.

rés. 05-06-2016

Adoptée à l'unanimité

**5.10. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CREL**

Il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert renouvelle son adhésion au Conseil Régional de l'Environnement de Lanaudière au prix de 60\$.

rés. 06-06-2016

Adoptée à l'unanimité

**5.11. COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC**

**Attendu que** le tabac est la cause la plus importante de maladies et de décès évitables au Canada, tuant 37 000 personnes chaque année ;

**Attendu que** l'épidémie de tabagisme est causée par une industrie qui place ses profits avant la vie d'autrui et qui utilise tous les moyens à sa disposition afin de rendre ses produits plus attrayants et d'apparence moins dangereuse ;

**Attendu que** l'emballage est l'un des plus puissants véhicules promotionnels pour les produits du tabac ;

**Attendu que** la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme 2012-2017 doit être renouvelée d'ici mars 2017 et que la standardisation des emballages devrait être une des premières mesures déployées dans le cadre de cette stratégie améliorée, qui devra viser des objectifs audacieux de réduction du tabagisme ;

**Attendu que** conformément à la recommandation de l'Organisation mondiale de la Santé, l'Australie, la France, le Royaume-Uni et l'Irlande ont tous adopté des lois exigeant l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac, et que plusieurs autres gouvernements ont annoncé leur intention d'en faire autant prochainement ;

rés. 07-06-2016

Il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que la Municipalité de Saint-Cuthbert appuie que Canada exige l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac tel que décrit comme suit :

L'emballage neutre et standardisé interdirait tous les éléments promotionnels de tous les emballages de tabac, y compris l'utilisation de couleurs, d'images, de logos, de slogans, de polices de caractère distinctives et de finis. Seul le nom de la marque y serait autorisé et ce dernier sera lui aussi sujet à des restrictions. Les mises en garde de santé demeureraient présentes sur les emballages. La taille et la forme des emballages seraient standardisées, interdisant ainsi les formats spécifiques tels que les paquets de cigarettes minces et ultra minces, qui réduisent la taille des mises en garde et ciblent ouvertement les femmes. L'apparence des cigarettes serait également standardisée, pour entre autres y interdire l'utilisation d'images de marque, de logos, de couleurs et de finis spéciaux, et établir des normes sur la longueur et le diamètre des cigarettes.

Adoptée à l'unanimité

### 5.12. PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES DU CANADA

Développement économique Canada annonce le lancement du Programme d'infrastructure communautaire du Canada - mise en œuvre du volet 2. Ce programme vise à soutenir des organismes de toutes les régions qui mettent à la disposition des citoyens des infrastructures pour contribuer à la vitalité et au dynamisme des collectivités. Les OBNL et les **municipalités** sont admissibles pour déposer un projet, entre autres.

Il sera possible d'obtenir des renseignements sur ce programme alors que le directeur régional de DEC sera présent le jeudi 9 juin, à 15h, à la salle des Maires de D'Autray, 550, rue De Montcalm, Berthierville pour donner des informations.

### 5.13. ASSURANCE COLLECTIVE

La Municipalité a changé de compagnie d'Assurances pour l'assurance collective des employés. Le service sera donné par Union Vie au lieu de la Croix Bleue. En effet, le groupe des municipalités faisant affaire avec ASQ, suite à l'appel d'offres, a décidé de changer de compagnie d'assurances.

### 5.14. AVENIR DE POSTES CANADA

rés. 08-06-2016

**Attendu que** la Municipalité de Saint-Cuthbert comprend que le groupe de travail a été nommé dans le but de recueillir des renseignements et des points de vue et de cerner les options d'avenir de Postes Canada.

**Attendu que** cette démarche vise à permettre au gouvernement fédéral d'atteindre son objectif de « veiller à ce que Postes Canada offre des services de qualité à un prix raisonnable partout au pays ».

**Attendu que** la Municipalité de Saint-Cuthbert s'intéresse beaucoup à l'avenir du service postal public du Canada.

En conséquence, il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert demande au gouvernement fédéral :

- que le service de courrier à domicile soit maintenu
- de maintenir ouvert notre bureau de poste

Adoptée à l'unanimité.

### 6.0. SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 6.1. ENTENTE AVEC LA MRC POUR L'UTILISATION DU SSI À DES FINS DE MESURES D'URGENCE

rés. 09-06-2016

Il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le Maire, M. Bruno Vadnais et le directeur général, M. Richard Lauzon à signer l'entente intermunicipale avec la MRC de d'Autray pour l'utilisation du Service d'incendie de la MRC de d'Autray à des fins de mesures d'urgence.

Adoptée à l'unanimité

## ENTENTE INTERMUNICIPALE

### ENTRE

La Municipalité régionale de comté de D'Autray, personne morale de droit public ici représentée par son préfet et sa directrice générale, tous deux dûment autorisés en vertu de la résolution numéro \_\_\_\_\_ ;

Ci-après appelée « la MRC » ;

### ET

La Municipalité de Saint-Cuthbert, personne morale de droit public ici représentée par son maire. Bruno Vadnais et son directeur général. M. Richard Lauzon, tous deux dûment autorisés en vertu de la résolution numéro \_\_\_\_\_ ;

Ci-après appelée « la municipalité ».

**Considérant que** le SSI de la MRC de D'Autray est appelé à intervenir en situation d'urgence dans les municipalités pour lesquelles elle détient la compétence en matière de sécurité incendie et organisation des secours ;

**Considérant que** la MRC de D'Autray dispose de certains services pouvant être mis à contribution en situation d'urgence, selon les besoins exprimés par les municipalités locales ;

**Considérant que** la MRC de D'Autray et une municipalité locale de son territoire peuvent conclure une entente conformément aux articles 569 à 575 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) ;

**Considérant qu'il** est dans l'intérêt des parties de conclure une telle entente ;

### LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

#### 1. Objet

La présente entente a pour objet de fournir des services pour constituer un site de relève et pour des services en communication

#### 2. Mode de fonctionnement

Le mode de fonctionnement est la fourniture de service au sens de l'article 576 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1).

#### 3. Services de la MRC de D'Autray

La MRC de D'Autray fournit à la municipalité locale, suite à une demande de cette dernière, divers services pour permettre à la municipalité locale d'assumer ses responsabilités en situation de mesures d'urgence. Ces services sont principalement mais non exclusivement la fourniture d'un site de relève et la disponibilité de ressources en communication. La fourniture de ces services se fait en tenant compte des ressources disponibles à la MRC au moment de la demande, étant acquis que la MRC n'a pas l'obligation de procéder à l'engagement de nouvelles ressources exclusivement pour répondre aux besoins qui pourraient être exprimés par les municipalités locales.

#### 4. Dispositions administratives et financières

La MRC de D'Autray facture à la municipalité locale le coût des services réclamés en tenant compte des coûts réellement engagés, additionnés de 15% de frais d'administration et de 4% de frais d'opération.

La municipalité locale s'engage à payer le montant facturé par la MRC pour les services en lien avec la présente entente dans les 30 jours suivant la réception de la facture.

#### 5. Durée

Le terme initial de la présente entente est fixé au 31 décembre 2016.

Par la suite, la présente entente se renouvelle de façon automatique pour des périodes successives de 1 an à moins que l'une ou l'autre des parties n'ait transmis, au moins 90 jours avant l'expiration du terme initial ou d'un terme de renouvellement, un avis écrit de son intention d'y mettre fin.

Les parties peuvent également, même en cours de validité, convenir de modifier la présente entente ou d'y mettre volontairement fin d'un commun accord.

## **6. Partage de l'actif et du passif**

Compte tenu des critères de répartition des dépenses, il n'y aura aucun partage de l'actif et du passif à la fin de la présente entente, la MRC de D'Autray conservant la responsabilité des équipements et du personnel affecté à la réalisation de son objet sans autre formalité et assumant le passif, le cas échéant, qui en découle.

## **7. Entrée en vigueur**

La présente entente entre en vigueur à la date de sa signature par les parties.

### **6.2. PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE : ORGANIGRAMME DES MESURES D'URGENCE**

rés. 10-06-2016

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de saint-Cuthbert adopte l'organigramme des mesures d'urgence du plan de la sécurité civile de Saint-Cuthbert.

Adoptée à l'unanimité

### **7.0. TRANSPORT ROUTIER**

#### **7.1. GRUE D'ATELIER POUR LE GARAGE.**

Les employés municipaux demandent l'achat d'une grue d'atelier pour soulever de la machinerie ou des équipements à des fins de réparation ou d'entretien au coût approximatif de 500\$.

rés. 109-06-2016

Il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise l'achat d'une grue d'atelier au coût approximatif de 500\$.

Adoptée à l'unanimité

#### **7.2. OFFRE DE M. LUC PLANTE À DES FINS DE CONSULTANT**

M. Luc Plante offre ses services à titre de consultant pour les travaux de voirie et notamment pour la surveillance des travaux d'amélioration des chemins, planification, rédaction de devis etc. Une copie de l'offre de service a été déposée sur les tablettes électroniques des membres du conseil.

#### **7.3. PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

rés. 11-06-2016

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert demande une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour le remplacement de ponceaux sur les chemins qui recevront un nouveau pavage.

- 9<sup>e</sup> rang York



- Côte Joly
- Petit Rang Sainte-Catherine
- Rivière Chicot Nord
- Rivière Chicot Sud
- Principale
- Saint-André
- Saint-André S.O.
- Sainte-Thérèse
- Bel-Automne

Adoptée à l'unanimité.

#### **7.4. RÉCLAMATION DU CENTRE DE LOCATION D'ÉQUIPEMENT**

Location d'équipement Hewitt réclame les frais de soumission pour la réparation du rouleau à asphalte. L'entreprise mentionne qu'il avait conclu une entente à cette fin avec M. François Fontaine et elle a réduit la facture à 199,50 avant taxes.

rés. 12-06-2016

Il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le paiement de la facture de location Hewitt pour les frais de soumission pour la réparation du rouleau à asphalte.

Adoptée à l'unanimité

#### **7.5. OFFRE DE SERVICE DE BEAUDOIN ET HURENS**

Beudoin et Hurens offre leurs services concernant le nouveau règlement de Transports Canada sur les passages à niveau. Selon l'adoption du nouveau règlement de Transports Canada, les autorités routières, dont les villes et les municipalités, ont l'obligation de s'assurer que les passages à niveau sous leur juridiction se conforment aux nouvelles normes de sécurité. La première étape est la collecte des données qui devra être complétée pour le mois de novembre 2016.

La Municipalité prendra des informations supplémentaires concernant ce nouveau règlement et ses obligations puisqu'il n'y a pas eu d'informations autres que celle de l'offre de service de Beudoin et Hurens.

#### **7.6. VÉLO PARTAGE DE LA ROUTE**

M. Michel Boucher fait une campagne de sensibilisation pour la sécurité en vélo. Il demande à la municipalité de participer à sa campagne en installant des panneaux sur le réseau routier pour assurer la sécurité des cyclistes.

rés. 13-06-2016

Il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert installe deux panneaux requérant une distance de 1,5 m entre un vélo et un véhicule routier.

Adoptée à l'unanimité

#### **7.7. ADOPTION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE**

Il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte le document d'appel d'offres et le devis pour des travaux de pavage sur le réseau routier municipal.

rés. 14-06-2016

Adoptée à l'unanimité

**7.8. RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LES TRAVAUX SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX**

**Avis de motion** est donné par M. Jean-Pierre Doucet que lors de la prochaine assemblée ou à toute autre subséquente, il soumettra pour étude et adoption un projet de règlement visant à autoriser des travaux d'amélioration des chemins municipaux pour un montant de **1 600 000\$** et autorisant un emprunt de **1 500 000\$** pour les réaliser.

**Règlement numéro 272**

**Règlement décrétant l'exécution des travaux d'amélioration des chemins au montant de 1 600 000\$ et autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour en défrayer les coûts.**

**Attendu que** la Municipalité est allée en appels d'offre concernant des travaux d'amélioration des chemins municipaux et que le montant des dépenses des résultats des soumissions s'élève à \_\_\_\_\_ \$;

**Attendu que** les coûts concernant les frais de financement, les intérêts sur les emprunts temporaires, les frais incidents et les imprévus s'élèvent à \_\_\_\_\_ \$

**Attendu qu'**il est nécessaire d'adopter un règlement autorisant un emprunt de \_\_\_\_\_ \$ pour défrayer le coût des travaux ;

**Attendu qu'**avis de motion a été régulièrement donné lors de l'assemblée du conseil tenue le 6 juin 2016 ;

**En conséquence**, il est proposé par M. \_\_\_\_\_ appuyé par M. \_\_\_\_\_ et résolu qu'il soit ordonné et statué par règlement de ce conseil portant le numéro 272 et ce conseil ordonne et statue comme suit :

*Article 1-* Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

*Article 2-* Le conseil décrète, par le présent règlement, l'exécution des travaux suivants :

Les travaux de réfection du pavage des chemins municipaux qui seront exécutés conformément au devis, faisant partie intégrante au présent règlement comme Annexe « A ».

(Liste des chemins visés par les travaux)

*Article 3-* Le conseil autorise une dépense n'excédant pas la somme de **1 600 000 \$** pour l'application du présent règlement, cette somme inclue le coût des travaux mentionnés à l'article 2, les frais incidents, les imprévus, les intérêts sur les emprunts temporaires et les taxes.

*Article 4-* Aux fins d'acquitter les dépenses prévues à l'article 2 du présent règlement incluant également les frais incidents, les imprévus, les intérêts sur emprunt temporaire et les taxes, le conseil autorise un emprunt au montant de **1 500 000 \$**, sur une période de dix (10) ans.

*Article 6-* Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui sera versée pour le paiement d'une partie de la dépense visée par le présent règlement.

*Article 7-* S'il advient que l'une ou l'autre des appropriations dans le présent règlement soit plus élevée que la dépense qui est effectuée en rapport avec cette appropriation, l'excédent peut être utilisé pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avère insuffisante.

*Article 8-* Afin de pourvoir au paiement, en capital et intérêts, des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé à chaque année, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur imposable telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

*Article 9-* Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**Ce règlement fera l'objet d'une dispense de lecture lors de son adoption puisqu'une copie du règlement sera remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant l'assemblée à laquelle il sera adopté et que tous les membres du conseil présents déclareront l'avoir lu et renonceront à sa lecture**

### **7.9. ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

Suite à la demande de subvention dans le programme de réhabilitation du réseau routier local l'été dernier, nous avons eu dernièrement une demande à l'effet de fournir une estimation détaillée par un ingénieur. M. Stéphane Allard, ingénieur à la MRC, a fourni les estimations détaillées au MTQ.

### **7.10. CREL : PROJET COVOITURAGE LANAUDIÈRE J'EMBARQUE**

Le directeur a déposé sur les tablettes électroniques des membres du conseil la lettre du CREL qui explique le projet covoiturage. Le projet est sans engagement financier de notre part. Il faut simplement implanter des nouveaux stationnements incitatifs et promouvoir le covoiturage auprès des citoyens. On pourra être en mesure d'identifier une valeur de la contribution en biens et services.

Le projet ne nuira pas au transport en commun par taxibus, au contraire le projet prévoit promouvoir le transport en commun.

rés. 15-06-2016

Il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert est prête à participer au **projet covoiturage Lanaudière j'embarque** du Conseil Régional de l'Environnement de Lanaudière et considère que la valeur en bien et services du projet s'élève à 2000\$. Il est également résolu que la Municipalité s'engage à identifier les sites potentiels d'implantation d'un stationnement incitatif et à diffuser les outils de promotion sur son site internet et dans le bulletin municipal.

Adoptée à l'unanimité.

### **8.0 HYGIÈNE DU MILIEU.**

#### **8.1. PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE.**

Les employés des travaux publics ont débuté des travaux pour permettre la calibration des débitmètres du réseau Saint-Viateur. Les travaux consistent dans un

premier temps à éliminer l'eau dans les puits d'accès des débitmètres et en second lieu il faudra apporter des modifications à la conduite pour permettre l'installation d'une vanne et un espace suffisant pour installer l'appareil de calibration.

La Municipalité a dû commander des regards en béton pour permettre un accès sécuritaire et assez volumineux pour les travaux. Surtout que les accès actuels étaient considérés comme des espaces clos. Nous n'avons pas le choix de respecter les exigences du programme puisque dans le cas contraire la Municipalité serait privée de toute aide financière concernant l'eau potable.

### **8.2. RÉNOVATION DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE.**

L'ingénieur mentionne que le coût des travaux d'inspection des réserves étaient prévu dans la soumission. Toutefois, les coûts pour le devis et la surveillance des travaux sur les réserves souterraines en béton n'étaient pas prévus dans la soumission de l'ingénieur. Les coûts n'étaient pas inclus puisqu'on n'était pas certain si des travaux étaient nécessaires sur les réserves souterraines en béton et il n'y a pas eu de visite des réserves lors de la préparation des soumissions.

### **8.3. RÉSEAU D'AQUEDUC SAINT-VIATEUR SUR LE RANG STE-THÉRÈSE**

M. Benoit Brizard a été vérifié si le débit sur le réseau était revenu à la normale.

Voici les résultats :

Avant le 12 mai : 500l/heure  
Entre le 12 mai et le 25 mai : 0 l/heure  
Entre le 26 mai et le 1<sup>er</sup> juin 500 l/heure  
À partir du 2 juin : 0 l/heure.

Il s'agit donc vraiment d'une ouverture et fermeture par un propriétaire sans que l'eau passe dans un compteur et il s'agit d'une utilisation de l'eau potable de façon illégale. Une lettre sera expédiée aux propriétaires du rang Sainte-Thérèse les informant de la situation.

### **8.4. GLISSEMENT DE TERRAIN AU BARRAGE DE LA PRISE D'EAU BRUTE DE L'USINE DE FILTRATION**

Il y a eu un glissement de terrain au bout du barrage de la prise d'eau à l'usine de filtration. Le directeur a déposé des photos sur les tablettes des membres du conseil. Il sera nécessaire en période d'étiage d'effectuer des travaux pour réhabiliter la rive au bout du barrage. Il faudra faire les travaux en s'installant du côté est de la rive. L'installation de gabions serait une solution pour empêcher l'érosion de la rive près du barrage.

### **8.5. COLLECTE DES MATIÈRES PUTRESCIBLES.**

La MRC ira en appel d'offres pour la collecte et le transport des matières organiques en début juin et les soumissions seront ouvertes à la mi-juin. Même chose pour les bacs roulants. L'appel d'offres se fera uniquement pour St-Cuthbert finalement, le délai de livraison pour les autres municipalités étant trop éloigné.

M. Guy Fradette pense que la collecte des organiques pourra donc commencer au début juillet. La patrouille verte sera en fonction le 30 mai. Elle circulera dans St-Cuthbert dès la mi-juin.

Il est plus probable que la collecte débute à la mi-juillet, puisqu'il faut que le conseil accepte les soumissions et autorise la signature des contrats. Ce qui se fera à l'assemblée du mois de juillet.

#### **8.6. LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 269 SUR LES INSTALLATIONS SEPTIQUES.**

Le règlement d'emprunt no. 269 a reçu l'approbation du ministre le 25 mai dernier. Donc, les travaux sur les installations septiques n'ont pas été retardés et ont pu débiter la semaine passée.

#### **8.7. PROGRAMME DE FORMATION EN ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES.**

Pour s'inscrire au programme de formation du Cegep de Shawinigan, il faut communiquer avec Emploi Québec et faire une demande d'inscription au coût de 111\$. Le délai pour obtenir la certification d'opérateur a été prolongé, étant donné le grand nombre d'inscriptions au programme.

rés. 16-06-2016

Il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise M. Benoit Brizard et M. Richard Lauzon à s'inscrire à Emploi Québec au coût de 111\$ par personne.

Adoptée à l'unanimité.

#### **9.0. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

##### **9.1. PROJET AÉRODROME : ULM QUÉBEC ET GESTION DGNE**

Voici un résumé des événements depuis l'assemblée régulière du mois de mai.

- Une nouvelle pétition a été mise en marche en respectant les règles de la chambre des communes.
- Le maire, M. Bruno Vadnais et un membre du conseil, M. Jean-Pierre Doucet, ont assisté à la période de question de l'assemblée nationale en compagnie de plusieurs membres du comité vigilance dont le président et le vice-président M. Réal Dansereau et M. Mario Vadnais.
- Le comité vigilance a recueilli plus de 1600 signatures.
- La pétition a été remise à Ruth Ellen Brosseau le 22 mai 2016 pour être déposée à la chambre des communes.
- Un mémoire a été rédigé par Mme Mélanie Laroche et Mme Julie Robillard avec la participation du comité vigilance et la Municipalité de Saint-Cuthbert.
- Le Ministre de Transports Canada, M. Marc Garneau a mentionné à un journaliste du Devoir qu'il n'interviendra pas pour empêcher la réalisation de l'aérodrome (article du 20 mai 2016)
- La pétition a été déposée à la table du conseil municipal et le mémoire a été adopté par celui-ci le 23 mai 2016.
- Une lettre a été expédiée par le maire, Bruno Vadnais, au Ministre Marc Garneau avec une copie du mémoire le 30 mai 2016 (en copie conforme à plusieurs politiciens et organismes concernés)
- Une lettre a été expédiée par le Mouvement Ceinture Verte (David Suzuki) et par le maire, M. Bruno Vadnais, au Ministre Catherine McKenna (Environnement Canada) et au Ministre Dominic Leblanc (Pêches et océans Canada) le 2 juin 2016 concernant les espèces en péril et le cours d'eau.

- M. Bruno Vadnais et Mme Mélanie Laroche ont rencontré M. Francis Labbé de Radio-Canada le 2 juin 2016.
- Le comité vigilance a organisé une rencontre sociale de type 5 à 7 le 4 juin 2016 chez M. Pierre Boivin.

### **9.2. MANDAT À UN AVOCAT POUR DES PROCÉDURES JUDICIAIRES.**

rés. 17-06-2016

Il est proposé par M. Pierre Ducharme appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert mandate Me Yves Chaîné, du bureau Bélanger Sauvé, à prendre des procédures judiciaires et de recourir à une injonction d'arrêt des travaux dans l'éventualité où Gestion DGNE Inc. entreprenne des travaux d'aménagement d'un aéroport avant qu'un inventaire des espèces menacées soient effectuées par Environnement Canada ou sans avoir obtenu les autorisations nécessaires du Ministre du développement durable, de l'environnement et de la lutte des changements climatiques.

Adoptée à l'unanimité.

Intervention de M. Narbonne présent à l'assemblée.

M. Guillaume Narbonne demande pourquoi le conseil a modifié le règlement de zonage pour les zones 19VHC et 18VI.

- Une demande a été faite par des propriétaires afin de modifier le zonage. Les zones concernées n'autoriseront plus certains usages commerciaux.

M. Guillaume Narbonne demande si le conseil est conscient qu'il gasille les fonds publics en autorisant des procédures judiciaires.

M. le maire répond qu'il se sent bien à l'aise avec ça.

### **9.3. ZONE À RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN**

rés. 18-06-2016

Il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accorde un mandat à M. Ghyslain Lambert, ingénieur, à déterminer si le terrain où se situe la résidence de M. Jean-Claude Destrempes peut présenter des risques de glissement ou mouvement de terrain.

Adoptée à l'unanimité.

### **9.4. HONORAIRES BÉLANGER ET SAUVÉ DOSSIER AÉRODROME.**

Le directeur a déposé sur les tablettes électroniques des membres du conseil une copie des honoraires de Me Yves Chaîné pour ses services à partir du début de l'année jusqu'à la fin mars.

### **9.5. DEMANDE AU FONDS DE DÉFENSE DE LA FQM**

Un article de la revue Quorum de Me Pierre Laurin, traite des problèmes des Municipalités face aux compétences fédérales. Plusieurs municipalités font des demandes comme nous, au fonds de défense de la FQM à cause des compétences fédérales en matière de navigation et d'aviation.

## **9.6. LOIS SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME : PPCMOI**

Selon la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est possible d'adopter un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. En pratique, l'utilisation d'un PPCMOI permet, ni plus ni moins, de rendre applicable sur un territoire donné un petit règlement d'urbanisme particulier. Il peut être une solution plus profitable lorsque l'on souhaite plutôt modifier un pan entier de réglementation.

L'avocate qui a écrit l'article dans la revue de la COMBEQ n'a pas donné d'exemple. Mais, nous croyons que les développements impliquant les minimaisons, les yourtes, les maisons insolites, etc. sont des exemples qui s'appliqueraient au PPCMOI.

## **9.7. PROGRAMME TRIENNAL DES POUCES VERTS ET LES FLEURONS DU QUÉBEC**

M. Jean Vachon et Mme Danielle Demers du comité des pouces verts présentent au conseil les réalisations 2016 en matière d'embellissement paysager. Il présente également les projets en vue de la visite des Fleurons du Québec en 2017 pour une reclassification.

## **10.0 LOISIR ET CULTURE**

### **10.1. FESTIVITÉS ANNUELLES**

Un bilan provisoire des festivités démontre que les Fabriques ont fait un profit net d'environ 5 000\$, soit environ 2 500\$ pour chacune des Fabriques. Un bilan final sera présenté à la prochaine assemblée. La Municipalité avait accordé la somme 5 000\$ pour ces festivités.

- Les activités du dimanche (messe hommage, bénédiction des motos, parade des motos, brunch et le spectacle de musique) ont connu un immense succès.
- Le rendez-vous au cœur du village et le dîner aux hots dog ont connu leur popularité habituelle.
- Les activités du samedi après-midi (discours patriotiques, panneau d'interprétation, le coffret du 300<sup>e</sup> et le coffret de l'an 2000) se sont bien déroulées et ont été très agréables malgré la faible participation de la population.
- Le spectacle Country a connu tout de même un certain succès.
- La projection du film a également été une réussite.

Il faudra trouver un thème pour l'an prochain.

### **10.2. BIBLIOTHÈQUE ADÉLARD LAMBERT**

**Voici le projet de programmation de l'inauguration de la Bibliothèque Adélar-Lambert**

10h30	Mot de bienvenue	Grande salle
10h33	Conférence de Presse (partie 1) - Annonce du nom - Mot de la famille	Grande salle
10h43	Lecture d'un conte d'Adélar Lambert (public général)	Grande salle
10h55	Conférence de Presse (Partie 2) - Dévoilement de la plaque - Dévoilement de l'affiche	Grande salle

11h	Fin de la conférence de presse	Grande salle
11h	Visite de la bibliothèque	bibliothèque
11h05	Vin d'honneur, bouchées	Grande salle
11h15	Lecture du conte pour enfants	bibliothèque

Le conseil approuve cette programmation.

### **10.3. ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE TENNIS**

L'éclairage du terrain de tennis est faible comparativement à celui de Berthierville. Une lumière du terrain soccer en direction du terrain de tennis était brûlée. Après son remplacement, on sera en mesure d'identifier si l'éclairage est suffisant, sinon le conseil pourra en discuter lors du prochain budget.

### **10.4. ENGAGEMENT D'UNE MONTRICE POUR LE CAMP DE JOUR**

rés. 19-06-2016

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert engage Juliette Belhumeur Miatello comme animatrice pour le camp de jour à raison de 27/heures par semaine selon le salaire prévue à la convention collective des employés.

Adoptée à l'unanimité

### **10.5 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE NON-RÉSIDENTS POUR L'INSCRIPTION AU CAMP DE JOUR**

Une résidente de Saint-Cuthbert demande si elle pourra être remboursée des frais de non-résidents si son enfant s'inscrit à un camp de jour d'une autre municipalité puisque son enfant n'a pas atteint l'âge d'admissibilité au camp de jour de Saint-Cuthbert.

Le conseil rendra une décision à la prochaine assemblée.

### **11.0. LISTE DES TRAVAUX PUBLICS.**

#### **Travaux publics**

##### **Ponts**

- Grattage et peinture des ponts de bois et de béton. (sauf St-André et St-André S.O.)
- Réparation des garde-fous et des chasse-roues des ponts de bois Gonzague-Brizard et Ste-Thérèse.
- Réparation des ponts de bois : voir rapport du Ministère des Transports

##### **Travaux de voirie**

- Finir les travaux de balayage : ponts.
- Nettoyage du puisard devant la résidence de Mario Drainville
- Ponceaux à changer pour nouveau pavage l'an prochain.
- Boîte à sable Domaine Vadnais
- Nettoyage de fossés et drainage
  - M. Forget 2965 petit rang Sainte-Catherine entre lui et Mme Belhumeur

##### **Signalisation**

- Amélioration signalisation piste cyclable : pictogramme sur asphalte, panneaux plus nombreux et plus gros.



### **Réseau d'aqueduc et borne fontaine**

- Débitmètres compteurs d'eau Saint-Viateur

### **Bâtisses**

- Peinture : fer forgé perron arrière,
- Vérifier le toit du perron de l'entrée de la bibliothèque extérieur, il coule ?
- Peinture des cadres de porte de la caserne
- **Vérifier le toit de la salle communautaire infiltration d'eau conciergerie**
- **Vérification des événements sur le toit : bouché ?**

### **Usine de filtration**

- Nettoyage du décanteur
- Remplacer porte du puits d'eau brute.

### **Égout**

- **Entretien du réseau d'égout sanitaire : Inspection visuelle des regards.**

### **Conteneur à ordures.**

- Réparer les conteneurs à ordures, les réparer et les peindre : Couverts usine et celui rue Vadnais

### **Directeur**

#### **1. Rédaction des procès-verbaux et suivi de l'assemblée de juin :**

- Semaine de visibilité action autonome
- Affiche sur défense de fumer au parc
- Congrès de la FQM
- Adhésion Zone Bayonne
- Adhésion CREL
- Coalition Québécoise tabac
- Entente MRC urgence
- Résolution organigramme
- Résolution député chemin
- Vélo partage de la route résolution et panneau
- Projet du CREL
- Formation eaux usées
- Résolution avocat
- Zone à risque de mouvement de terrain
- Traverses vies ferrées Beaudoin Hurens

#### **2. Fonds de défense de la FQM**

#### **3. Avis public règlement de zonage entré en vigueur**

#### **4. Demande à la CPTAQ M. Éric Caron**

#### **5. Journée de la culture**

#### **6. Glissement de terrain barrage usine de filtration**

#### **7. Appel d'offres pavage chemins : SEAO, avis public, etc.**

#### **8. Protocole d'entente abattoir eau potable**

#### **9. Dossier Luc Goyette cour municipal (inspecteur en bâtiments)**

#### **10. Réunion comité des travaux à l'usine de filtration et du programme d'économie d'eau potable.**

#### **11. Suivi projet d'ULM Québec : Transport Canada, poursuite ?**

#### **12. Collecte des matières putrescibles : Suivi MRC, école, informations, bacs**

#### **13. Travaux municipaux : Conclusion avec Mario Savoie (attestation finale, cession des infrastructures)**

14. Suivi des plans et devis pour l'usine de filtration
15. Protocole d'entente avec Volailles Giannone pour l'eau potable.
16. Enseigne sculptée et plaque commémorative pour la biblio Adéard
17. Travaux chemin 2016 : Données, ponceaux, plan et devis.
18. Formulaire usage eau potable : Débitmètres, quantités, compteurs, rapport
19. Travaux inspecteur en bâtiments : permis, fosse, informations
20. Minutes CCLPS : Nouveau conseil et registre des entreprises
21. Chevalier de Lorimier : vente terrains, travaux clôture
22. Plan d'action gaz à effet de serre suivi.
23. Terrain à céder à M. Lambert St-André S.O.
24. Site web : mise à jour, carte réseau routier
25. Cadre photo conseil

#### Directeur adjoint

- 1- Suivi entente Complexe Sportif Saint-Gabriel
- 2- Plan de sécurité civile : Centre de coordination, entente hébergement, rencontre et formation personnes responsables
- 3- Projet Mission Qualité pour la bibliothèque
- 4- Programme d'économie d'eau potable : Formulaires financement
- 5- Suivi : géothermie projet aide financière chauffage église.
- 6- Inventaire assurances : Liste des équipements de plus de 100\$ pour chalet, parc, machineries, outils, bureaux, garage, usine, etc. (projet étudiant)

#### 12.0. COURRIER

Canadien national : Publication CN dans votre collectivité.

Société Automobile du Québec : Modification du règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers.

Agence Mise en valeur des forêts : Convocation assemblée générale annuelle des membres le 16 juin 20156.

CREL : Invitation à l'assemblée générale annuelle le 14 juin à 19h :00

Développement Économique Canada : Demande d'aide financière du CCLPS n'a pas été retenue.

CREVALE : Rapport Actions et résultats et certification Oser Jeunes.

Offices des personnes handicapées : la semaine québécois des personnes handicapées.

Chemin de fer Québec Gatineau : Avis d'application d'herbicide

Chemin de fer Canadien national : Avis d'application d'herbicide

#### 13.0. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Guillaume Narbonne demande combien à coûter l'avocat de la municipalité concernant son projet.

- Les honoraires s'élèvent à 4 600\$

M. Guillaume Narbonne demande de nouveau à rencontrer le conseil. Il souhaite également obtenir une copie de la pétition et une copie du mémoire.

#### 14.0. ADOPTION DES COMPTES

rés. 20-06-2016

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Pierre Ducharme et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte les

comptes et autorise M. Bruno Vadnais et le directeur général, M. Richard Lauzon à les payer avec recours si possible.

Adoptée à l'unanimité.

**15.0. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

rés. 21-06-2016

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que l'assemblée est levée.

Adoptée à l'unanimité

*Je, Bruno Vadnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

Bruno Vadnais, maire

Richard Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 6e jour du mois de juin 2016

Richard Lauzon  
Directeur général et secrétaire-trésorier